

## GUIDE DU NAGEUR

### Table des matières

---

1. La mission, la vision, les objectifs. ....	2
2. Mot de l'entraîneur-chef.....	3
3. Responsabilités du Club.....	4
4. Responsabilités des entraîneurs .....	5
4.1. Entraîneur-chef.....	5
4.2. Entraîneurs.....	5
5. Responsabilités et code de conduite des nageurs.....	6
5.1. Principes directeurs.....	6
5.2. À l'entraînement .....	6
5.3. En compétition ou en camp d'entraînement .....	7
5.4. En déplacement .....	8
5.5. Procédures disciplinaires .....	9
6. Responsabilités et code de conduite des parents.....	10
7. Responsabilités et guide des parents accompagnateurs.....	11
8. Présentation des programmes .....	12
8.1. Programme d'initiation à la natation de compétition (école de natation) – Groupes Bronze, Argent et Or.....	12
8.2. Programme de compétition - Groupes Novice, Développement, Junior, Senior .....	12
8.3. Programme Ad'eau .....	12
8.4. Programme des maîtres nageurs.....	12
9. Description des groupes.....	13
10. Compétitions.....	14
11. Calendrier des activités .....	15
12. Commandites .....	16
13. Politique de paiement et de remboursements.....	17
13.1. Périodes d'activités .....	17
13.2. Frais d'inscription .....	17
13.3. Les points d'autofinancement .....	18
13.4. Les frais de compétition .....	18
13.5. Camps d'entraînement.....	19
13.6. Autres activités de l'Équipe .....	19
13.7. Politique de remboursement .....	19
14. Consentement et renonciation en matière de publication.....	21
15. Points d'autofinancement .....	22

## 1. La mission, la vision, les objectifs.

L'Équipe de Natation de Saint-Lambert (« **Équipe** », « **Club** » ou « **Blue Machine** ») est une personne morale constituée en vertu de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies du Québec*, et est un organisme sans but lucratif. La mission, la vision, les valeurs et les objectifs qu'elle s'est donnés sont les suivants :

**La mission :** Soutenir le développement technique et l'épanouissement *personnel* de chaque nageur dans l'atteinte de ses objectifs de progression et de susciter pour tous l'accès à des activités compétitives vers l'excellence.

**La vision :** Être reconnue pour son programme d'excellence et la qualité (engagement, enthousiasme, compétence) de ses membres (nageurs, entraîneurs, bénévoles). Faire bénéficier les nageurs d'un encadrement qui favorise le plaisir dans la pratique de ce sport.

**Les valeurs :** Respect, esprit d'équipe, rigueur, dépassement personnel et plaisir.

### Les objectifs à long terme :

- Devenir la référence au Québec dans la formation des nageurs.
- Pérenniser la présence du Club dans les Championnats canadiens.
- Placer régulièrement des nageurs du Club dans les équipes québécoises et canadiennes.
- Développer et maintenir chez les nageurs, les entraîneurs, les parents et les bénévoles un sentiment d'appartenance à l'Équipe.
- Développer un programme d'école de natation rentable et qui assure la relève de l'Équipe.

L'esprit d'équipe est remarquable au sein de nos groupes, la quantité et la qualité des performances de nos nageurs à tous les niveaux font foi de l'excellence de notre programme.

Afin de poursuivre notre mission, nous avons besoin de la collaboration et du soutien continu des parents afin d'assurer une structure stable et de permettre à l'Équipe d'évoluer et d'atteindre les objectifs fixés. Par le même fait, ceci permet aux entraîneurs de donner le meilleur à vos enfants.

Nous tenons à remercier chaleureusement les parents pour leur implication de plus en plus importante et grandement appréciée. Ceci nous unit dans nos objectifs communs et nous aide à travailler ensemble pour le bien des nageurs.

## 2. Mot de l'entraîneur-chef

Chers nageurs,

Bienvenue dans la Blue Machine !

Vous découvrirez dans le présent guide le détail du fonctionnement de l'équipe, vos droits et vos devoirs; lisez-le avec attention.

Pour le reste, c'est sur le bassin que vous découvrirez la Blue Machine, son esprit familial et la qualité de son programme.

Depuis longtemps, l'Équipe de Natation de Saint-Lambert est un acteur incontournable de la vie sportive lambertoise. Les satisfactions se sont accumulées au fil des ans, faisant de chaque nageur l'héritier d'une marque « Blue Machine », dans laquelle se mêlent savoir-faire, fierté et performance.

Je vous souhaite donc pour cette saison que la Blue Machine vous permette de vous accomplir aussi bien personnellement que sportivement. Et qu'en échange, vous puissiez prendre une part active pour continuer de faire de notre équipe un modèle et une fierté.

**Go Blue !**

**Johnatan PORTES**

### 3. Responsabilités du Club

L'Équipe de Natation de Saint-Lambert, par le conseil d'administration (« CA ») et le personnel, respectera les engagements suivants :

- Établir les objectifs du Club;
- Communiquer et mettre en place les politiques de l'Équipe;
- Être équitable et juste;
- Établir le budget selon les revenus et les dépenses;
- Engager et évaluer les entraîneurs;
- Assurer l'appui des nageurs et des parents;
- Gérer les affaires du Club :
- Financement, commandites
- Coordonner les activités sociales
- Maintenir les rapports avec la Ville de Saint-Lambert (« Ville »)
- Maintenir les rapports avec la Fédération de Natation Québec (« FNQ ») et l'Association de Natation de la Rive-Sud-Ouest (« ANRSO »)
- Entretenir de bons contacts avec les nageurs et les parents par l'entremise du site internet de l'Équipe et une réunion d'information par année;
- Superviser le travail de l'entraîneur-chef
- Choisir et encadrer le responsable des officiels

## 4. Responsabilités des entraîneurs

### 4.1. Entraîneur-chef

- Concevoir et mettre en application des programmes d'entraînement basés sur les besoins et les capacités des nageurs selon les objectifs du Club.
- Responsable du groupe Performance, et tous autres groupes dont il prendra la responsabilité.
- Participer aux réunions du CA et se rapporter à ce conseil pour toutes questions qui concernent le bien-être du Club et des nageurs.
- Encadrer et superviser les entraîneurs, et voir à ce que ceux-ci remplissent les tâches dont ils sont responsables.
- Évaluer le travail des entraîneurs et leur fournir une rétroaction (« feed back ») informelle continue et une rétroaction formelle périodique, au moins une fois par an.
- Supporter le Club dans les activités d'autofinancement.
- Représenter le Club auprès de l'ANRSO, le regroupement des entraîneurs et auprès de la FNQ.

### 4.2. Entraîneurs

- Encadrer et superviser un ou plusieurs groupes de nageurs.
- Assurer un environnement sécuritaire et sain pour les entraînements, les compétitions, les camps d'entraînement et toute autre activité du Club qui demande la participation des entraîneurs, pour les nageurs et tout autre parent, bénévole ou autre accompagnateur ou participant à l'activité.
- De concert avec l'entraîneur-chef, planifier le programme annuel d'entraînement.
- Inscrire les nageurs aux compétitions dans les délais prescrits et assurer le suivi des performances auprès de l'entraîneur-chef.
- Maintenir la communication avec les parents.
- Recevoir les plaintes et les référer à l'entraîneur-chef ou au CA s'il y a lieu.
- Participer aux activités sociales du Club, aux activités de financement, aux compétitions, etc.
- Remettre toutes communications du Club aux nageurs.

## 5. Responsabilités et code de conduite des nageurs

L'Équipe de Natation de Saint-Lambert, conformément à sa mission et ses valeurs, veut se doter de principes directeurs pour les entraînements et les compétitions afin d'assurer un environnement sécuritaire et propice au développement de ses nageurs, entraîneurs et bénévoles.

Par leur adhésion au Club, les nageurs s'engagent à se conformer au présent code de conduite et faire en sorte que ce code soit respecté. Ils s'engagent aussi à représenter de façon adéquate l'Équipe, en respectant les valeurs de l'Équipe à toutes les compétitions, lors des camps d'entraînement ou lors de toute autre activité du Club.

### 5.1. Principes directeurs

- En tout temps, l'athlète doit se comporter de façon à respecter les valeurs de l'Équipe et l'intimité des autres membres de l'Équipe.
- L'athlète est l'ambassadeur de l'Équipe. En ce sens, il doit faire honneur à ses couleurs.
- L'athlète doit respecter les consignes émises par l'entraîneur ou le parent accompagnateur.
- L'athlète ne doit en aucun cas consommer des suppléments alimentaires, ou produits censés améliorer la performance.
- Aucun usage de boisson alcoolisée, de tabac, de stimulant, de stupéfiant ou de drogue n'est toléré lors d'activités encadrées par l'Équipe.

### 5.2. À l'entraînement

L'athlète doit se présenter 15 minutes avant son entraînement sur le bord de la piscine. Aucune flânerie devant la porte de la piscine ou devant le guichet d'accueil n'est tolérée.

L'athlète a l'obligation de respecter, comme tout autre usager, le règlement intérieur de la piscine.

Notamment :

- Il est interdit de rentrer avec ses souliers au pied dans les vestiaires.
- Interdiction de marcher avec ses chaussures sur le bord de la piscine.
- La douche est obligatoire avant chaque entraînement.
- Il est obligatoire de ranger tout matériel pédagogique qui aurait été utilisé durant un entraînement.

L'athlète a l'obligation de respecter les prérogatives de chaque groupe, énoncé plus bas dans ce document (description des groupes) :

- L'assiduité
- La ponctualité
- La participation aux compétitions et camps d'entraînement
- Le matériel pédagogique demandé

### 5.3. En compétition ou en camp d'entraînement

- La tenue de l'Équipe est obligatoire en compétition: chandail (ou coton ouaté) de la présente année et casque de bain.
- La participation aux compétitions est facultative pour les groupes d'école de natation, mais est obligatoire pour les groupes de compétition.
- Pour les groupes de compétition: en cas de force majeure, le nageur a l'obligation d'informer par écrit l'entraîneur de son absence avant la date limite de renonciation indiquée dans le calendrier des compétitions. Dans le cas contraire, le nageur sera automatiquement inscrit à la compétition, et les frais d'inscription lui seront chargés ainsi que les frais de transport et hôtel s'il y a lieu.
- Nous attendons de chaque nageur une discipline et un esprit sportif durant la compétition. L'entraîneur se réserve le droit d'expulser de la compétition ou d'une future compétition les nageurs indisciplinés.
- La participation à une finale est obligatoire pour tout nageur qualifié
- La présence de TOUS les nageurs d'un même niveau de compétition est indispensable durant tous les Championnats, en préliminaires et en finales. Si ce n'est pas pour nager, c'est pour encourager.
- Une pénalité de 25\$ par demi-journée de championnat manquée sans raison valable (raison médicale seulement, sur présentation d'un justificatif) sera imposée aux nageurs absents.
- En plus des consignes qui s'appliquent aux entraînements, dans la mesure où celles-ci peuvent être applicables aux comportements en compétition ou en camps d'entraînement, les nageurs doivent respecter les consignes suivantes :

## 5.4. En déplacement

- L'athlète et ses parents doivent prendre connaissance du présent code de conduite et s'y conformer;
- Les frais sont dus et ne sont pas remboursables en cas d'absence après inscription à une compétition ou un camp d'entraînement.
- **Au départ**
  - Se présenter à la piscine à l'heure pour le départ.
  - Avoir en sa possession sa carte d'assurance maladie.
  - Avoir fait son inscription du dit déplacement sur la plateforme en ligne du club AMILIA.
  - Être respectueux dans l'autobus et à l'égard du chauffeur.
- **Pendant la compétition**
  - Se tenir avec le groupe de nageurs.
  - Avertir son entraîneur et/ou le parent accompagnateur de ses déplacements.
  - Ne pas quitter le site de compétition sans l'approbation de l'entraîneur.
  - Afficher les couleurs du Club de l'année en cour en tout temps.
- **Au restaurant et à l'hôtel**
  - Agir de façon civilisée et être conscient que l'on représente l'Équipe.
  - Respecter les parents accompagnateurs et les entraîneurs.
  - Respecter les heures de couvre-feu.
  - Respecter le calme durant les soirées, et les périodes prévues pour la sieste.
  - Respecter le repos des autres usagers (nageurs ou non).
  - Aucune sortie des chambres après le couvre-feu ne sera tolérée.
  - Lors du coucher, l'athlète doit demeurer dans la même chambre qui lui a été assignée.
  - Les athlètes de sexes opposés ne partagent pas la même chambre.
  - Un entraîneur et/ou un parent accompagnateur ne peuvent partager la chambre des nageurs.
  - Aucun vandalisme ne sera toléré.
  - En quittant l'hôtel et le restaurant, s'assurer que tout est en ordre.



## 5.5. Procédures disciplinaires

1. L'entraîneur détermine si la dérogation est majeure ou mineure.
2. Une dérogation majeure est celle qui peut comporter un danger pour la santé ou la sécurité d'un ou des nageurs, ou compromet le fonctionnement de l'Équipe. En cas de dérogation majeure, l'entraîneur peut exclure immédiatement le nageur.
3. En cas de dérogation mineure, l'entraîneur avise le nageur. Après quelques avertissements, l'entraîneur peut exclure immédiatement le nageur.
4. En cas d'exclusion du nageur pour une dérogation majeure ou mineure en conformité des paragraphes 2 ou 3 ci-dessus, l'entraîneur communique avec les parents pour les informer du problème. Les parents et l'entraîneur peuvent alors s'entendre sur la sanction appropriée. À moins d'entente sur la sanction ou d'un engagement des parents et du nageur de corriger le comportement, l'entraîneur peut continuer l'exclusion du nageur, jusqu'à ce que le comité de discipline ait statué sur son sort. Si le nageur récidive après un engagement de corriger le comportement, l'entraîneur peut exclure immédiatement le nageur, jusqu'à ce que le comité de discipline ait statué sur son sort.
5. Si un problème disciplinaire nécessite l'intervention du comité de discipline, ce comité sera formé de deux membres choisis par le conseil d'administration (qui pourraient être ou ne pas être des membres du conseil d'administration), de l'entraîneur-chef ou de l'assistant entraîneur chef, et d'un entraîneur choisi parmi le groupe d'entraîneurs. En aucun cas l'entraîneur du nageur fautif ne fera partie du comité de discipline. Le comité de discipline a pleine discrétion pour décider de son propre fonctionnement, sauf en ce qui concerne le processus décisionnel, lequel doit être pris selon une majorité simple des membres du comité de discipline, et en cas d'égalité des voix, l'entraîneur-chef ou son assistant a un vote prépondérant. Le comité de discipline rend sa décision quant au nageur fautif, qui peut aller jusqu'à l'expulsion du Club.
6. Il n'y aura pas de remboursement lors d'une suspension ou d'une expulsion.

Le non-respect du présent code de conduite pourra mener au renvoi à domicile du nageur, aux frais des parents de ce dernier, lors de compétitions à l'extérieur. Toute récidive pourra mener à la suspension ou l'expulsion de l'Équipe.

## 6. Responsabilités et code de conduite des parents

Le rôle des parents est très important pour une organisation saine et efficace du Club. Par la demande d'adhésion au Club de leur enfant, les parents assument les responsabilités qui incombent aux parents, telles que décrites ci-dessous, et s'engagent à promouvoir activement la conformité au présent code de conduite et faire en sorte que ce code soit respecté par leur enfant.

- Encourager le nageur et lui faire comprendre ses responsabilités.
- Informer l'entraîneur advenant l'absence du nageur.
- Communiquer avec l'entraîneur toutes situations pouvant affecter la performance du nageur (blessure ou autre).
- Se tenir informé de la vie de l'Équipe au [www.bluemachine.ca](http://www.bluemachine.ca).
- Lire attentivement les courriels envoyés par l'Équipe et y répondre au besoin dans le délai établi. Notez qu'il est très important de garder votre adresse courriel à jour. Envoyez toutes communications à [infos@bluemachine.ca](mailto:infos@bluemachine.ca) ou [headcoach@bluemachine.ca](mailto:headcoach@bluemachine.ca)
- Assister aux réunions organisées par le Club.
- Participer à au moins une compétition en tant que bénévole : officiel, chrono, transport, accompagnateur.
- Dans la mesure du possible, nous vous suggérons fortement de suivre au moins une formation pour les compétitions : ceci assure la relève et le futur de l'Équipe;
- Confirmer la participation en l'inscrivant en ligne dans les temps.
- Informer à l'avance l'entraîneur si le nageur ne peut participer à un évènement ou à une compétition.
- Responsable du transport du nageur;
- Responsable de venir chercher son enfant à la demande d'une personne autorisée par l'organisation et cela à leur frais advenant une situation le justifiant,
- Être respectueux envers les bénévoles, les entraîneurs de l'organisation. Aucune violence verbale ne sera tolérée.

## 7. Responsabilités et guide des parents accompagnateurs

Les entraîneurs ont la charge des nageurs sur le bassin lors des compétitions. Ceux-ci sont étroitement soutenus par l'aide de parents accompagnateurs. Les accompagnateurs constituent un élément important pour la bonne marche d'une compétition ou d'un camp.

### Responsabilités

- Pendant la compétition, il s'assure avec l'entraîneur que chaque nageur soit présent au lieu de départ et à l'heure prévue.
- Il assure le bon fonctionnement du transport des nageurs. (L'Équipe encourage les parents à obtenir leur classe 5 de conducteur).
- Il voit au réveil et au coucher des nageurs aux heures établies.
- Lors du coucher, il s'assure que chaque athlète est dans la chambre qui lui a été assignée.
- En collaboration avec l'entraîneur, il s'assure de la présence des athlètes à la piscine aux heures prévues.
- Il assure une constante disponibilité auprès des athlètes et aux entraîneurs.
- Il choisit un restaurant offrant des repas équilibrés.
- En quittant l'hôtel ou le restaurant, il s'assure que tout est en ordre. Lorsque des repas sont livrés à l'hôtel, il ramasse l'argent avant l'arrivée du livreur.
- Il assure un comportement adéquat de tous les nageurs.
- En cas de force majeure et en collaboration avec l'entraîneur, il permet à un athlète de quitter le site avec ses parents.
- Lorsqu'un nageur ne respecte pas le code de conduite, le parent accompagnateur, en collaboration avec l'entraîneur, a l'autorité de retourner un nageur chez lui aux frais des parents,
- Le parent accompagnateur doit compléter le bilan de compétition ou du camp d'entraînement et le remettre à l'entraîneur avec ses commentaires et ses recommandations (inclure les factures de repas).
- Les frais d'hébergement et les frais de transport des parents accompagnateurs sont assumés par l'Équipe. Lorsqu'il y a plus d'un parent accompagnateur, ceux-ci doivent partager la chambre. L'Équipe paie une chambre pour deux parents accompagnateurs. L'Équipe paie 50% des coûts si les deux parents accompagnateurs ne désirent pas partager la même chambre.

## 8. Présentation des programmes

### 8.1. Programme d'initiation à la natation (école de natation)

Ce programme vise l'initiation de la natation. Il s'adresse aux jeunes de 5 à 10 ans environ qui désirent développer leurs habiletés en natation sportive. L'objectif premier de ce programme est de permettre aux jeunes de s'épanouir dans un environnement stimulant et sécuritaire tout en perfectionnant leurs styles de nage et en améliorant leur condition physique.

### 8.2. Programme de compétition

Ce programme s'adresse aux nageurs de 10 ans et plus environ qui désirent performer et vivre des expériences stimulantes qui leur permettront d'atteindre des standards d'excellence via des compétitions de natation de niveaux régionaux, provinciaux ou canadiens.

### 8.3. Programme Ad'eau

Ce programme vise l'initiation à la natation. Il s'adresse aux jeunes de 11 ans et plus qui désirent développer leurs habiletés en natation sportive. Ce programme est spécialement adapté aux nageurs qui pratiquent un autre sport, ou qui se préparent à suivre leur cours de sauveteur ou encore qui cherchent un environnement stimulant et sécuritaire pour améliorer leur condition physique. Les nageurs auront l'opportunité de faire quatre compétitions régionales dans l'année afin de mesurer leur progression.

### 8.4. Programme des maîtres-nageurs

Programme élaboré à l'intention des adultes de tous âges – débutants à experts –, qui souhaitent faire de la compétition ou tout simplement se mettre en forme en profitant d'un environnement accueillant et dynamique. Les athlètes pratiquant le triathlon qui désirent parfaire leurs styles de nages et accéder à de l'entraînement dirigé y trouvent également leur compte.

Le programme des maîtres-nageurs s'adresse à la fois aux nageurs débutants et expérimentés, et les membres peuvent nager les matins et/ou soirs et le samedi matin.

## 9. Description des groupes

**Voir Annexe 1**

## 10. Compétitions

Les standards de la FNQ ou de Natation Canada ont pour objectif de classer les nageurs selon leur force afin d'organiser des compétitions équilibrées et équitables. Les standards sont des temps de qualifications que doit atteindre le nageur pour progresser parmi les différents niveaux du réseau de compétition. Un temps de qualification varie selon le groupe d'âge, l'épreuve et le niveau de compétition.

Le réseau de compétition comporte quatre niveaux différents qui sont :

- Un niveau local, « intraclub ». Voir règlement des intraclub dans la section du site.
- Un niveau régional (Rive Sud) : ce niveau s'adresse particulièrement aux nageurs de niveau développement.  
Organisées par l'ANRSO (Association de Natation Rive Sud-Ouest), ces compétitions constituent la première marche des compétitions officielles. Elles regroupent de jeunes nageurs qui pourront prendre part à des compétitions, sur des piscines de la Rive Sud.
- Un niveau provincial (Développement, Provincial , AA, AAA, Coupe du Qc)
- Un niveau national Canadien (Championnat Eastern, Championnat canadien groupe d'âge et championnat canadien senior).

**Pour prendre connaissance des différents standards applicables pour la saison courante, veuillez vous référer au site web de l'Équipe au [www.bluemachine.ca](http://www.bluemachine.ca)**

## 11. Calendrier des activités

Le calendrier des compétitions de l'Équipe est établi au début de l'année et est mis à jour périodiquement au besoin. Le calendrier des activités est disponible et peut être consulté sur le site web de l'Équipe, au [www.bluemachine.ca](http://www.bluemachine.ca).

Typiquement, les activités principales de l'Équipe ont lieu selon un échéancier régulier

Vous pouvez le suivre le lien du site.

## 12. Commandites

Les principaux objectifs des commandites sont le financement des compétitions extérieures et l'achat de matériel pour les entraîneurs tel que :

- Fournitures pour compétitions (cueillette de données);
- Fournitures diverses d'entraînement : ceintures, miroirs sous l'eau, ceintures élastiques;
- Équipements audiovisuels : caméra vidéo pour filmer les nageurs aux fins de correction et de formation...

Niveau de commandite	Formes de visibilité	Montant annuel de la commandite
AMI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site Web</li> </ul>	Moins de 500 \$
BRONZE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site Web</li> <li>• Inscription dans les programmes des compétitions</li> </ul>	500 \$
ARGENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site Web première page et lien à votre site Web</li> <li>• <b>Annonce au bas des envois courriels 1 x par mois</b></li> <li>• <b>Inscription dans les programmes des compétitions</b></li> </ul>	1 000 \$
OR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site Web première page et lien à votre site Web</li> <li>• Annonce au bas des envois courriel</li> <li>• <b>Inscription dans les programmes des compétitions</b></li> <li>• Bannière de compétitions avec nom de votre entreprise (le commanditaire doit fournir)</li> </ul>	2 500 \$

L'entente entre l'Équipe de Natation de Saint-Lambert et ses commanditaires est d'une durée d'un (1) an à partir de la signature du contrat. Le chèque est à libeller à l'ordre de l'Équipe de Natation de Saint-Lambert



## 13. Politique de paiement et de remboursements

Sous réserve de la prérogative du conseil d'administration de suspendre l'application d'une quelconque politique de l'Équipe eu égard à une situation particulière, la politique de paiement et de remboursement est la suivante.

### 13.1. Périodes d'activités

L'année d'activité de l'Équipe de Natation de Saint-Lambert, s'étend sur une période consécutive de douze (12) mois, débutant le 1er septembre de chaque année et se terminant le 31 août de l'année suivante, étant entendu que les activités régulières de l'Équipe font relâche durant les mois de juillet et août de chaque année.

Aux fins de gestion d'inscription, les douze mois au cours desquels le Club de natation est actif sont divisés en quatre périodes, soit :

- Période d'automne : 1er septembre au 31 décembre
- Période d'hiver : 1er janvier au 31 mars
- Période du printemps : 1er avril au 30 juin
- Période estivale : 1er juillet au 31 août (programmes d'été)

### 13.2. Frais d'inscription

Les frais d'inscription des nageurs aux activités de l'Équipe sont fixés une fois l'an par résolution du conseil d'administration, habituellement en mai de chaque année.

Les frais annuels d'inscription pour les programmes réguliers varient selon le groupe auquel appartient le nageur qui s'inscrit. .

Le nageur pourra acquitter ses frais annuels d'inscription en ligne sur la plateforme AMILIA:

- En un seul versement au moment de sa réinscription ou de son inscription;
- En trois versements payables le premier jour des périodes décrite lors de l'inscription.

En ce qui concerne les programmes d'été, les frais sont payables en entier, lors de l'inscription.

Le nageur qui s'inscrit en cours d'année verra sa cotisation annuelle ajustée au prorata du nombre de semaines déjà écoulées.

Si un nageur doit changer de groupe en cours d'année, sa cotisation annuelle sera ajustée de façon proportionnelle.

Des frais d'affiliation sont régis par la FNQ. Cette dernière en établit le montant. Ces frais sont payables en début d'année et sont non remboursables.

### **13.3. Les points d'autofinancement**

La politique tarifaire de l'Équipe est fondée sur une participation obligatoire à des activités d'autofinancement. Ce montant est établi selon le groupe auquel fait partie un nageur. Le montant de points d'autofinancement est payable avec les frais d'inscription. Ils sont remboursables sur présentation d'une feuille de route remplie par les parents ou le nageur tout au long de l'année.

La grille de pointage est établie par le conseil d'administration.

Un formulaire de feuille de route, la grille de pointage requis pour chacun des groupes, et le calendrier des activités de l'Équipe (qui indique les activités de financement) sont disponibles sur le site web de l'Équipe au [www.bluemachine.ca](http://www.bluemachine.ca).

Un modèle de feuille de route est aussi présenté en annexe 2.

### **13.4. Les frais de compétition**

Les nageurs doivent remettre à l'Équipe un ou des chèques établis aux montants et dates fixés par le conseil d'administration, pour chaque groupe.

Ces montants servent de provision pour les frais d'épreuve. En cours d'année, les frais de compétition seront comptabilisés et portés au compte du nageur selon les coûts réels de la participation du nageur aux compétitions, les frais de transport, hébergement, et tout autre coût afférent aux compétitions (collectivement, les « Coûts de Compétition »).

Dans la mesure où la provision est insuffisante pour acquitter les Coûts de Compétition, cette information sera communiquée aux nageurs individuellement, et les nageurs devront acquitter les Coûts de Compétition excédentaires.

### 13.5. Camps d'entraînement

Les frais des camps d'entraînement sont limités aux frais directs, soit les frais de transport, d'hébergement, de location de bassins, etc., pour l'ensemble des nageurs, entraîneurs et autres superviseurs. L'Équipe assume les dépenses de nature salariale pour les entraîneurs (salaires, per diem, etc.) Les frais estimatifs liés aux camps d'entraînement sont calculés et payables par chèque AVANT le départ. Si un ajustement est nécessaire, le cas échéant, il est porté au compte du nageur et est payable sur demande.

### 13.6. Autres activités de l'Équipe

Des frais supplémentaires peuvent s'ajouter en cours d'année pour du yoga, la location de bassin extérieur ou autres. Ces frais seront portés au compte du nageur et sont payables sur demande.

### 13.7. Politique de remboursement

L'Équipe de Natation de Saint-Lambert est un organisme sans but lucratif. Ses ressources financières sont limitées et proviennent en grande partie de la contribution des parents des nageurs et de ses commanditaires.

L'engagement bénévole des parents au sein du Club assure la pérennité de ses activités. C'est dans ce contexte qu'est établie la politique de remboursement de l'Équipe.

Ainsi, en cas d'abandon ou d'empêchement d'un nageur de poursuivre son entraînement en cours d'année d'activité de l'Équipe, la politique de remboursement s'appliquera comme suit :

- Si le nageur avise l'Équipe par écrit, 30 jours ou plus avant le début d'une période, ce dernier n'aura pas à payer de frais d'entraînement pour cette période, ou les frais seraient remboursés s'ils avaient déjà été payés.
- Si le nageur avise l'Équipe par écrit, durant l'intervalle qui va de 29 jours avant le début d'une période d'entraînement jusqu'à 7 jours après le début d'une période d'entraînement, ce dernier devra assumer des coûts d'administration de 15% des frais d'entraînement qui auraient dû s'appliquer à la période d'entraînement, et les frais résiduels seraient remboursés, s'ils avaient déjà été payés.
- En tout autre temps, ou à défaut d'aviser l'Équipe par écrit, aucun autre remboursement ne sera effectué.

- En outre, les frais d'affiliation à la FNQ ne sont jamais remboursables.
- Le nageur qui se blesse ou est incapable de continuer l'entraînement pour une raison de santé est assujéti à la même politique de remboursement. Il pourra cependant, par écrit, s'adresser au conseil d'administration afin que celui-ci évalue l'opportunité de déroger, par exception, à la présente politique de remboursement.

## 14. Consentement et renonciation en matière de publication

En vous inscrivant à l'Équipe de Natation de Saint-Lambert, vous autorisez la diffusion et l'utilisation de toute image ou vidéo de la personne inscrite dont vous avez la charge, mineure ou non, en tout ou en partie, individuellement ou avec d'autres images ou vidéos sur le site Internet de l'Équipe de Natation de Saint-Lambert ([www.bluemachine.ca](http://www.bluemachine.ca)), de sa page Facebook, ou sur tout autre support médiatique, y compris lors de présentations promotionnelles et de campagnes de publicité.

Vous autorisez également la diffusion et l'utilisation de tout matériel média créé par votre enfant au nom de l'Équipe de Natation de Saint-Lambert.

Enfin, vous renoncez à votre droit à la protection des renseignements personnels et à toute compensation auxquels vous pourriez avoir droit en lien avec l'utilisation du nom de votre enfant ou du votre, y compris les droits sur une copie écrite découlant de la production, de la modification et de la promotion d'images ou de vidéos

## 15. Points d'autofinancement

ACTIVITÉS	POINTS
Membre CA	400
Responsable d'un comité	250
Membre d'un comité	100
Responsable du magasin	250
Responsable des communications	250
Bénévole pour l'organisation d'une activité de financement	50
Bénévole pour l'organisation d'une activité sociale (Soirée de Noël, Méritas)	
Compétitions:	
- Directeur de rencontre	100
- Responsable du casse-croûte	50
Officiels compétitions:	
- Niveau 1	25
- Niveau 2	50
- Niveau 3	75
- Bénévoles lors d'un Intraclub	10
- Participation à une formation d'officiel	10
Parent-accompagnateur (identifié par l'entraîneur ou le CA)	25
- Compétition à l'extérieur (au moins 1 nuit)	50
- Camp d'entraînement	50

Les frais d'autofinancement sont payables au moment de l'inscription. En cas d'inscription ou de retrait de l'équipe en cours d'année, ou de changement de groupe, les points d'autofinancement requis et les montants payables pour la réserve pour frais d'autofinancement prospectifs seront calculés de façon proportionnelle. Les frais d'autofinancement définitifs seront calculés à la fin de l'année régulière, en fonction des activités d'autofinancement auxquelles le nageur ou les parents auront participé, tels qu'indiqués sur la feuille de route qui doit être remplie par le nageur ou les parents en cours d'année. La feuille de route doit être complétée, y compris l'obtention d'une confirmation de la part du responsable d'une activité ou d'un entraîneur, confirmant la participation du nageur ou des parents aux activités.

Les frais d'autofinancement seront remboursés sur présentation d'une feuille de route avant le 23 juin (ou auparavant).

Le montant remboursable maximal est le moindre du montant payé par le nageur ou les parents, et des points d'autofinancement accumulés.

## **Les ANNEXES**





